



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2024**

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Christophe SOUDE, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Michel LACOMBE, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Jean-François PRUNET, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA,

Absents avec procuration : Nathalie WOMACK (procuration à Dominique THELINGE), Elsa SOARES (procuration à Lionel NICAUD), Julien ZANY (procuration à Frédéric SOUSA),

Absents :

Quorum : 10 Membres présents : 16 Voix exprimées : 19

Secrétaire de séance : Josy LAUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023. (Commune – Caisse des écoles – Logements sociaux – Lotissement – Energies renouvelables)
- 2- Examen et vote du compte administratif 2023
 - Caisse des écoles
 - Energies renouvelables
 - Lotissement
 - Logements sociaux
 - Commune
- 3- Affectation du résultat 2023
 - Caisse des écoles
 - Energies renouvelables
 - Lotissement
 - Logements sociaux
 - Commune
- 4- Travaux de requalification de la RD811 et ses abords en centre-bourg (tranche 1) – Demande de subvention Région
- 5- Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'espace culturel Santamaria – Demande de subvention Région
- 6- Création d'un poste en CDD – Services techniques
- 7- Création d'un poste contrat PEC – Services techniques
- 8- Plan de déplacement tous modes – Plan de financement et demande de subvention
- 9- Tarification Cyberbase et Bibliothèque
- 10- Tarifs cantine et garderie périscolaire 2024
- 11- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- 12- Information sur les travaux de la RD811 – Travaux réseaux
- 13- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H00

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 JANVIER 2024

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

1. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023. (Commune – Caisse des écoles – Logements sociaux – Lotissement – Energies renouvelables)

Fabienne SIGAUD présente la délibération d'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par Maryse PETIT, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques. Après lecture de ladite délibération, le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2023 n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Les comptes de gestion de l'exercice 2023 : Commune, Caisse des Écoles, Logements Sociaux, Lotissement et Énergies Renouvelables sont approuvés.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Examen et vote du compte administratif 2023

Madame le Maire quitte la séance du Conseil, laissant la Présidence au premier adjoint, Christophe ROGER. Celui-ci présente à l'assemblée les comptes : Caisse des écoles, Energies Renouvelables, Logements Sociaux, Lotissement et Commune. Il fait lecture des montants de dépenses et de recettes pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif de la **Caisse des écoles** est approuvé comme suit :

Report de l'excédent des exercices antérieurs, en section de fonctionnement, pour un montant de 1 171,97 €.

Christophe ROGER rappelle qu'après trois années d'inactivité, soit en 2025, ce budget annexe sera clôturé.

Vote : Pour à l'unanimité

Le compte administratif **Energies Renouvelables** est approuvé comme suit :

			DÉPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULÉ	Report de l'exercice 2022	Fonctionnement	0,00 €	352 458,19 €
		Investissement	0,00 €	11 733,72 €
	SECTION D'EXPLOITATION 2023		34 977,86 €	70 411,76 €
	INVESTISSEMENT 2023		34 601,08 €	31 753,95 €
	Restes à réaliser		350 000,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULÉ		419 578,94 €	466 357,62 €

Suite aux questions de Jean-François PRUNET, Christophe ROGER précise que l'emprunt relatif à ce budget annexe court encore sur les deux prochaines années (2024 et 2025).

Par ailleurs, les installations sur le site du stade ainsi que sur le toit du cinéma Louis Malle seront intégrées dans ce budget. Elles seront financées grâce aux recettes générées par les installations déjà existantes (autofinancement). Cependant, la production de ces deux nouvelles installations sera utilisée pour de l'autoconsommation et non pour de la vente directe. En effet, les tarifs de rachat ne sont plus aussi attractifs que l'étaient ceux à l'époque des premiers projets.

Il est également souligné que les panneaux existants n'ont jamais été remplacés grâce à un entretien régulier.

Vote : Pour à l'unanimité

Le compte administratif **Lotissement** est approuvé comme suit :

			DÉPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULÉ	Report de l'exercice 2022	Fonctionnement	0,00 €	95 442,87 €
		Investissement	223 000,28 €	0,00 €
	SECTION D'EXPLOITATION 2023		223 362,28 €	223 362,28 €
	INVESTISSEMENT 2023		138 382,87 €	223 000,28 €
	TOTAL CUMULÉ		584 745,43 €	541 805,43 €

Christophe ROGER rappelle que trois lots ont été vendus en 2023. Le paiement lié à la vente du dernier lot sera effectif sur l'exercice 2024. Ce budget sera ensuite clôturé. Les provisions réalisées permettront de ne pas trop impacter le budget de la Commune.

Vote : Pour à l'unanimité

Le compte administratif **Logements Sociaux** est approuvé comme suit :

			DÉPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULÉ	Report de l'exercice 2022	Fonctionnement	0,00 €	89 171,13 €
		Investissement	8 528,00 €	0,00 €
	SECTION D'EXPLOITATION 2023		2 848,39 €	18 054,28 €
	INVESTISSEMENT 2023		10 772,10 €	8 528,00 €
	Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULÉ		22 148,49 €	115 753,41 €

Vote : Pour à l'unanimité

Le compte administratif de la **Commune** est approuvé comme suit :

			DÉPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULÉ	Report de l'exercice 2022	Fonctionnement	0,00 €	612 392,17 €
		Investissement	299 187,45 €	0,00 €
	SECTION D'EXPLOITATION 2023		2 247 229,01 €	2 761 384,57 €
	INVESTISSEMENT 2023		1 031 823,02 €	870 104,50 €
	Restes à réaliser		1 991 307,00 €	1 759 158,00 €
	TOTAL CUMULÉ		5 569 546,48 €	6 003 039,24 €

Christophe ROGER fait mention de l'augmentation des charges à caractère général avec un impact important des coûts liés à l'énergie ainsi que des coûts des matières premières qui se répercutent sur le prix des produits finis (fournitures...).

Ceci étant dit, le 1^{er} adjoint tient à préciser que l'excédent 2023 en fonctionnement de 514 155,56 € reste tout à fait satisfaisant au regard de l'inflation subie. Il présente également les investissements réalisés opération par opération.

Suite à la présentation par Christophe ROGER du détail des principales lignes de dépenses, et notamment le montant des locations de nacelle s'élevant à 20 000 €, Lionel NICAUD souhaite savoir si un projet d'achat en commun avec la CCVLV d'une nacelle est envisagé.

Christophe ROGER précise qu'un matériel de ce type engendre des frais d'entretien importants ainsi que de nombreuses normes à respecter (contrôle deux fois par an notamment). Aucune acquisition n'est donc envisagée.

Concernant le personnel, Christophe ROGER indique que l'indice de rémunération a augmenté et que le régime indemnitaire a été revalorisé augmentant le total de la masse salariale.

Nadine BOFFETTI demande si le nombre d'agents à la médiathèque a augmenté. Il lui est répondu que non.

Jean-François PRUNET souhaite connaître le nombre d'ETP.

Le nombre d'agents est stable. Au 31 décembre 2023, la collectivité compte 27,9 ETP.

Jean-François PRUNET souhaite également savoir à quoi correspondent les dépenses de la ligne « Honoraires ».

Christophe ROGER lui indique qu'il s'agit de dépenses liées aux litiges de l'école maternelle ainsi que du sol du gymnase.

Concernant la section d'investissement, Jean-François PRUNET s'interroge sur la réception de factures relatives aux travaux effectués par l'entreprise Marcouly dans le cadre du chantier d'extension du cinéma.

Christophe ROGER lui indique qu'aucune facture n'a à ce jour été reçue mais que cela ne devrait pas tarder.

Jean-François PRUNET demande si tous les lots sont maintenant attribués. Il lui est répondu qu'il manque encore le petit lot « Charpente ». La procédure est une négociation de gré à gré.

Vote : 16 voix pour et 3 abstentions

Les membres du Conseil apposent leurs signatures sur la feuille d'émargement de chaque compte administratif. Madame le Maire réintègre la séance du Conseil.

3. Affectation du résultat 2023

Madame le Maire présente et propose de voter l'affectation du résultat pour chaque budget comme suit :

✓ Caisse des écoles

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2023, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement cumulé de.....1 171,97 €

Fabienne SIGAUD propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2024 comme suit :

→ résultat reporté en fonctionnement au compte 002.....1 171,97 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ Energies Renouvelables

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2023, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement cumulé de.....387 892,09 €

→ un déficit d'investissement cumulé de.....341 113,41 €

Fabienne SIGAUD propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2024 comme suit :

→ résultat excédent en investissement au compte 001.....8 886,59 €

→ résultat reporté en fonctionnement au compte 002.....46 778,68 €

→ résultat reporté en investissement au compte 1068.....341 113,41 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ Lotissement

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2023, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ un besoin de financement en investissement de138 382,87 €

→ un excédent de fonctionnement de95 442,87 €

Fabienne SIGAUD propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2024 comme suit :

→ résultat déficit reporté en investissement au compte 001.....138 382,87 €
→ résultat excédent reporté en fonctionnement au compte 002.....95 442,87 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ **Logements Sociaux**

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2023, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement cumulé de.....104 377,02 €
→ un besoin de financement en investissement de10 772,10 €

Fabienne SIGAUD propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2024 comme suit :

→ affectation en réserve en investissement au compte 1068.....10 772,10 €
→ résultat reporté en fonctionnement au compte 002.....93 604,92 €

Vote : Pour à l'unanimité

✓ **Commune**

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2023, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement cumulé de1 126 547,73 €
→ un besoin de financement en investissement de693 054,97 €

Fabienne SIGAUD propose au Conseil municipal l'affectation du résultat au budget primitif 2024 comme suit :

→ affectation en réserve en investissement au compte 1068.....693 054,97 €
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002.....433 492,76 €

Vote : Pour à l'unanimité

4. Travaux de requalification de la RD811 et ses abords en centre-bourg (tranche 1) – Demande de subvention Région

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Travaux de requalification de la RD811 et ses abords en centre-bourg (tranche 1) : travaux de restructuration, d'accessibilité, de sécurisation d'espaces publics, travaux visant à améliorer la sécurité routière et travaux d'aménagement d'espaces verts et plantations, travaux de désimperméabilisation pour un coût estimatif de 1 846 217,00 € HT.

Elle rappelle également que l'assemblée a voté, lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023, le plan de financement de cette opération et lui a permis de solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR/DSIL, Fonds vert) ainsi que de l'Agence de l'eau.

Madame le Maire présente la demande de subvention qui sera adressée à la Région pour un montant de 100 000,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'espace culturel Santamaria – Demande de subvention Région

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'Espace Culturel SANTAMARIA et présente la demande de subvention ci-dessous.

Le coût de l'ensemble de cette opération est estimé à 881 372,22 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Madame le Maire présente la demande de subvention qui sera adressée à la Région pour un montant de 80 000,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité

6. Création d'un poste en CDD – Services techniques

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service des Ateliers municipaux.

Elle propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, pour une période de quatre mois.

Vote : Pour à l'unanimité

7. Création d'un poste contrat PEC – Services techniques

Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Madame le Maire propose de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent en PEC du 12 février au 31 août 2024 pour une durée de travail fixée à 20 heures par semaine, et indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Madame le Maire confirme à Jean-François PRUNET que l'Etat prend en charge 40 % des coûts liés à ce poste.

Vote : Pour à l'unanimité

8. Plan de déplacement tous modes – Plan de financement et demande de subvention

Christophe ROGER présente le projet d'étude d'un Plan de déplacement tous modes.

En effet, la Commune de Prayssac souhaite être accompagnée pour mener une étude visant à déterminer les évolutions à mener en termes de circulations tous modes, de stationnement et de signalétique (routière et infrastructure). Ces évolutions feront l'objet d'un Plan de Circulation Tous Modes. La rédaction d'un cahier des charges est en cours.

Christophe ROGER rappelle les projets importants à venir dans ce domaine : travaux de la traverse RD811, création de la Voie verte... et les enjeux qui y sont liés.

Cette étude est estimée à 30 000,00 € H.T maximum. Pour la financer, la Commune souhaite solliciter le fond d'appui à l'ingénierie du Fonds Vert. Ce dernier n'ayant pas de plafond, le maximum, soit 80 % ou 24 000,00 € sera demandé.

Christophe Roger précise que le reste à charge pour la Commune, après subvention du Fonds vert, sera financé à 50 % par la Banque des territoires.

Fabienne SIGAUD ajoute que ce dispositif avec la Banque des territoires est possible grâce à la labellisation Petite ville de demain (PVD) et la signature de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT).

Jean-François PRUNET souhaite savoir quel est le retard attendu sur le projet de Voie verte.

Fabienne SIGAUD rappelle que les travaux auraient dû se dérouler en 2024 pour la portion Puy-L'Evêque/Albas. Cependant, seuls cinq de la dizaine de projets existants ont été retenus pour bénéficier des différentes aides possibles (Massif central, Région, FNADT, Etat...).

Le principe de financement est exposé : le Syndicat mixte des Voies vertes du Lot se charge de solliciter les financements et le reste à charge est partagé entre le Département (via le Syndicat) et l'EPCI porteur de la Voie verte. Ensuite, le Département se charge financièrement du fonctionnement et de l'entretien. Ces deux missions sont ensuite déléguées aux EPCI concernés (qui cotisent chaque année au Syndicat).

Le Projet impactant la commune n'ayant pas été retenu, le retard sera d'un à deux ans.

Cependant, Madame le Maire souligne que les études environnementales, foncières et d'aménagement ont été réalisées.

Lionel NICAUD interroge Madame le Maire sur les raisons qui ont conduit à ce que la tranche de travaux concernant Prayssac ne soit pas retenue. Fabienne SIGAUD explique que le réseau de la voie verte sur la CCVLV est bien engagé. Des territoires avec des projets moins aboutis et avec des complexités techniques plus importantes ont été choisis. Elisabeth LOBO évoque les problèmes de signalétique existants.

Vote : Pour à l'unanimité

9. Tarification Cyberbase et Bibliothèque

Madame le Maire explique que le bilan d'activités 2023 a mis en lumière la faible fréquentation de la bibliothèque par les jeunes de 14 à 18 ans.

Ainsi, seuls trois jeunes de cette tranche d'âge se sont inscrits pour l'année 2023. Les familles évoquent une multiplication des abonnements qui, cumulés, représentent une somme conséquente pour leur budget.

Il est donc proposé, comme pour les jeunes de moins de 14 ans, d'instaurer la gratuité de l'accès à la bibliothèque pour les jeunes de 14 à 18 ans.

Nadine BOFFETTI souhaite savoir si un tarif pour les demandeurs d'emploi existe.

Marie-Claude MILLET explique qu'il s'agit de la ligne AISP dans le barème pour un abonnement annuel de 5 € donnant accès à la Bibliothèque ainsi qu'à la Cyberbase.

Suite à la question de Jean-François PRUNET, Marie-Claude MILLET fait un bilan de la fréquentation qui augmente de manière régulière depuis 2021. Le nombre d'abonnements est passé de 368 en 2021 à 433 en 2022, puis à 460 en 2023.

Elle rappelle également le budget alloué à l'acquisition d'ouvrages, 6 500 €, ainsi que celui réservé aux animations, 2 000 €. Marie-Claude MILLET évoque le Printemps des poètes qui débutera le 9 mars 2024.

Par ailleurs, le 1^{er} festival BD de Prayssac se tiendra le 6 avril 2024 à l'espace Santamaria. Deux auteurs sont attendus.

Vote : Pour à l'unanimité

10. Tarifs cantine et garderie périscolaire 2024

Ce sujet a été proposé au vote du Conseil municipal lors de la séance du 14 décembre 2023.

Christophe SOUDÉ explique que, suite à ce vote, le ministère des Solidarités et de la Santé, dans le cadre du dispositif « Cantines à 1 € », demande à la Commune d'adopter une nouvelle délibération pour faire apparaître uniquement la somme de 1 € [et non pas 4 € (facturé 1€)] concernant le tarif de la cantine pour les foyers ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer à nouveau sur les tarifs de cantine et de garderie périscolaire applicables au 1^{er} janvier 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

11. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Ce sujet a été proposé au vote du Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2023.

Caroline VASSOU, Directrice générale des Services, explique que, suite à ce vote, le Trésor public a demandé à la Commune de mentionner l'avis favorable du Comité social territorial, en date du 16 janvier 2024.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer à nouveau sur la mise en place au sein de la collectivité des IHTS.

Vote : Pour à l'unanimité

12. Information sur les travaux de la RD811 – Travaux réseaux

Madame le Maire souhaite informer le Conseil municipal des travaux liés aux réseaux qui se dérouleront prochainement sur la RD811.

Elle rappelle tout d'abord le contexte :

- sous dimensionnement des réseaux pour les eaux pluviales ;
- manque de qualité du réseau avec des tuyaux en très mauvais état engendrant des fuites ;
- aucun séparatif n'existe entre les eaux usées et les eaux pluviales entraînant des pollutions récurrentes de la station d'épuration. A ce sujet, la commune est sous la surveillance de la police de l'eau.

La maîtrise globale de ce projet a été confiée à Aquarés0.

Le remplacement de ce réseau s'évère techniquement complexe : remplacement des tuyaux pour les eaux pluviales par des tuyaux de diamètre supérieur, remplacement du réseau d'assainissement, pour un total de 4 km de tuyaux et enfouissement à 2,5 mètres de profondeur.

Etant donnée la largeur du trou, la circulation sera totalement interrompue dans les deux sens de circulation. Ainsi, pour impacter le moins possible les usagers, ces travaux seront divisés en plusieurs tranches et des déviations seront mises en place.

Les branchements AEP seront repris au fur et à mesure de l'avancement du chantier afin que personne ne subisse de coupure d'eau prolongée.

Si l'on additionne toutes les tranches, les travaux s'étaleront sur cinq mois, sachant que plusieurs tranches peuvent être réalisées concomitamment.

L'accès aux commerces et services sera maintenu grâce à des accès piétons sécurisés ainsi qu'à des poches de stationnement prévues pour s'en rapprocher le plus possible.

Toutes ces contraintes sont indiquées dans le cahier des charges qu'Aquarés0 rédige à l'attention des entreprises.

Par ailleurs, la Commune souhaite profiter des travaux sur les réseaux d'eau pour enfouir les réseaux secs.

L'ouverture des plis est prévue le 1^{er} mars pour un début de travaux fixé vers le 15 avril. Il n'y aura pas de travaux en août.

La tranche concernant le secteur du monument aux morts sera réalisée en juillet. Celle dans le secteur de la Vénus interviendra en septembre.

Jean-François PRUNET s'interroge sur la déviation prévue pour les poids lourds.

Dominique THELINGE précise que celle-ci se fera par Goujounac pour ceux qui arrivent de Cahors. Christophe ROGER précise que ceux qui arriveront par l'ouest peuvent passer par le plateau (Sauzet). Dans tous les cas, à la sortie de Puy L'Evêque, les camions seront dirigés vers Pomarède.

Ces déviations sont à la charge du Département.

La Région a quant à elle été sollicitée pour envisager la déviation des bus. Les lignes 190 et 191 seront toujours en circulation mais il conviendra de définir de nouveaux points d'arrêt.

Annie BENECH demande dans quelle mesure les portions seront ensuite praticables.

Christophe ROGER explique qu'un revêtement provisoire sera réalisé toutes les deux tranches.

Fabienne SIGAUD précise qu'une première réunion d'information s'est tenue avec les commerçants et les riverains. Une information régulière leur sera faite.

13. Questions diverses

✓ Télé alerte

Dominique THELINGE informe le Conseil municipal que la Commune a adhéré à un système de télé alerte qui est un moyen d'alerter très rapidement l'ensemble de la population, en particulier en cas d'accident ou d'aléas climatiques majeurs.

Les numéros de l'annuaire public ont été intégrés au système mais cela ne concerne pas l'ensemble des habitants. Des fiches seront donc mises en place sur internet pour que les usagers puissent s'inscrire.

Différents types de message pourront être envoyés : accident, risque d'inondation, feu de forêt, alerte canicule... Il conviendra de définir l'ensemble des thèmes et les groupes de personnes liés à chaque type d'alerte.

Par ailleurs, le système permet de savoir si les habitants ont bien reçu le message d'alerte. S'ils n'ont pas été joints une première fois, une relance sera effectuée.

✓ Propriété 30 rue de la République

Michel LACOMBE souhaite savoir où en est l'achat de la propriété située au 30 rue de la République.

Christophe ROGER indique que l'offre faite par l'établissement public foncier Occitanie (EPF) a été acceptée par les propriétaires. L'acte est donc en préparation en lien avec les notaires.

Michel LACOMBE demande si un projet est défini.

Christophe ROGER explique que la convention signée avec l'EPF laisse huit ans pour définir et concrétiser un projet avant que l'EPF rétrocède le foncier.


Sans autre question,

La séance est levée à 21H45.

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 5 juin 2024.

SIGNATURES

Madame le Maire

A stylized handwritten signature consisting of a large, circular 'F' shape with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards from the center of the 'F'.

Fabienne SIGAUD

Secrétaire de séance

A complex, cursive handwritten signature with multiple overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Josy LAUR

